



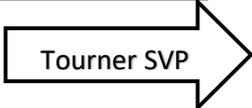
# JEUNES

Pour participer aux **actions jeunesse** (local, activités, sorties, club,...) organisées par la Communauté de communes Sud Sarthe, **l'adhésion au PASS'JEUNES est OBLIGATOIRE.**

L'adhésion est de 10€ à partir de la 3<sup>ème</sup>, pour tous les jeunes bénéficiant de « chèques collèges » et du « e.pass jeunes », pour tous les autres l'adhésion est de 5€, pour la période scolaire 2022-2023. Une carte d'adhésion vous sera remise en échange de ce document et du règlement.

Règlement possible : aide au temps libre (CAF), chèques collèges, chèques ANCV, chèques à l'ordre du trésor public, espèces, e.pass jeunes.

J E U N E	Nom : .....	Prénom : .....		
	Né le : .....	à : .....		
	Nationalité : .....	Sexe : F / M		
	N° de téléphone portable du jeune : .....			
	Adresse mail : .....@.....			
Régime de sécurité sociale : <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA - N° d'allocataire CAF de rattachement : .....				
Etablissement scolaire : ..... Classe : .....				
Responsable 1	Nom : .....	Prénom : .....		
	N° de téléphone personnel : ..... N° de téléphone travail : .....			
	Adresse mail : .....@.....			
	Adresse postale : ..... Code postale : ..... Ville : .....			
Responsable 2	Nom : .....	Prénom : .....		
	N° de téléphone personnel : ..... N° de téléphone travail : .....			
	Adresse mail : .....@.....			
	Adresse postale : ..... Code postale : ..... Ville : .....			
Vaccination	<b>Si le jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indications.</b>			
	<b>Vaccins obligatoires</b>	Oui / Non	<b>Vaccins recommandés</b>	Oui / Non
	BCG		Hépatite B	
	Poliomyélite / DT Polio / Tetracoq		Rubéole - Oreillons - Rougeole	
	Tétanos		Coqueluche	
Diphthérie		Autres (préciser)		
Renseignements	Indiquer les difficultés de santé (allergies, asthme, maladies, crises convulsives, hospitalisation, traitement) en précisant les dates, les précautions à prendre, le traitement médical en cours :			
	.....			
	.....			
	.....			



Je soussigné(e), ....., responsable légal de .....  
 - accepte le fonctionnement de l'accueil libre au local jeune et des activités et sorties.

*Pour rappel,*

- Accueil libre : les jeunes sont autorisés à participer librement, à venir et repartir lorsqu'ils le souhaitent, à s'absenter temporairement et revenir dans les lieux d'accueils.
- *Sur les temps d'activités ou de sorties, les jeunes s'engagent à rester du début à la fin, sous la responsabilité des animateurs.*

autorise  
 n'autorise pas

mon enfant à se déplacer à pieds sur les différents lieux d'activités et à participer aux sorties

autorise  
 n'autorise pas

mon enfant à se déplacer avec les véhicules assurés par la collectivité et à participer aux sorties

autorise  
 n'autorise pas

mon enfant à être filmé et/ou photographié aux fins d'utilisation par la structure elle-même, la presse, le site internet, les supports informatiques de la structure, les stagiaires dans le cadre de leur rapport de stage.

autorise  
 n'autorise pas

le service à consulter le site CAF pro afin de connaître mon quotient familial

autorise  
 n'autorise pas

- l'équipe à prendre toutes les initiatives en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant (transfert en pédiatrie ou aux urgences)  
 - le transport par des services de secours d'urgence  
 - le médecin à pratiquer tous les soins nécessaires et éventuellement une intervention chirurgicale d'urgence avec anesthésie  
 - l'équipe à prendre en charge votre enfant à la sortie de l'hôpital en votre absence  
 - l'équipe à donner à votre enfant le traitement médical prescrit par le médecin (en suivant le double de l'ordonnance)  
 - l'équipe à appliquer de la crème solaire en cas de nécessité  
 - l'équipe à administrer des granules homéopathiques en cas de chute.

autorise  
 n'autorise pas

mon enfant à se baigner sous surveillance dans le cadre des activités et déclare que mon enfant est en possession du test d'aisance aquatique :  Oui  Non

- déclare que les renseignements portés dans ce dossier sont exacts en intégralité, et m'engage à les actualiser
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du service et m'engage à le respecter.

Date et signature du ou des responsables

Signature du Jeune

Autorisations

Il est fortement recommandé aux familles de souscrire à un contrat d'assurance « Responsabilité Civile et individuelle accident » de façon à garantir une prise en charge afin de prévenir tout incident qui surviendrait pendant les activités des services éducatifs intercommunaux. L227-5 Code de l'action sociale et de la famille.